

Différences



JANVIER 1995 - N° 159

EDITO

1994 : CLAIR OBSCUR

L'année 1994 s'éteint. En jetant un clin d'œil sur le rétroviseur de l'année qui s'écoule surgit dans le domaine du combat qui est le nôtre un clair obscur fait de joies, de larmes, de sang. La joie réconfortante et fragile de la paix au Proche et Moyen-Orient, de l'accord israélo-palestinien, de l'avènement de Mandela en Afrique du Sud. Les larmes et le sang des peuples formés d'individus pris par la spirale infernale de la haine en ex-Yougoslavie, en Algérie, au Rwanda. L'inquiétude aussi demeure en cette fin d'année devant les turbulences d'un monde où, sur les décombres de l'inégalité, des frustrations et de l'injustice s'affirment les fanatismes de tous ordres, qu'ils soient religieux ou politiques.

Ici même, patrie des Droits de l'Homme, comme une tache dans les traditions d'accueil, des lois affectent des libertés fondamentales. Cet arsenal juridique est une tumeur au flanc de notre société. Sur un corps déjà fragilisé par les exclusions, il entretient et libère la logique du bouc émissaire. Comment, par ailleurs, ne pas s'inquiéter aujourd'hui, au regard des tracts, des propos, des insultes transmis au MRAP qui révèle le retour d'un antisémitisme déclaré?

Voilà où peut mener aussi la libération de l'intolérance.

En cette période où les vœux sont réconfortants et donnent espoir, ne soyons ni dupes, ni naïfs. Le chemin sera encore long qui nous mènera vers un monde de paix, de fraternité, de tolérance, où le respect des hommes l'emportera sur des appétits personnels ou des logiques d'Etat, où l'immigré avant d'être un problème sera considéré comme un individu. Et nous le savons depuis longtemps : les droits de l'Homme sont une construction permanente qui dépend de chacun d'entre nous.

Bonne année et meilleurs vœux.

*Mouloud Aounit
Secrétaire Général*

Réflexions préliminaires au congrès du MRAP

L'ACTION INTERNATIONALE

par Jean-Jacques Kirkyacharian

LE MRAP, LA POLITIQUE ET LES ÉLECTIONS

par Alain Callès

LA LUTTE CONTRE LE RACISME AUJOURD'HUI

par Paul Muzard

REPORT DU CONGRÈS

Le BN du 17 décembre a entendu un rapport de Mouloud sur l'état de la préparation matérielle et politique du Congrès national du MRAP. Il a pris en particulier connaissance des diverses propositions reçues pour la location des locaux nécessaires à la bonne marche des travaux.

Le BN décide le report du congrès aux dates du 31 mars, 1^{er} et 2 avril 1995, à Saint-Denis. Un local sera à notre disposition dans de bonnes conditions matérielles et financières. Ce report permettra aux comités, fédérations et régions de poursuivre et d'approfondir le débat préparatoire dans les meilleures conditions.

J.-J. K.

SOMMAIRE

Chrono du mois	p. 2/3
Communiqué en faveur des victimes de maladies graves	p. 3
Textes préliminaires au congrès du MRAP	p. 4, 5, 6 et 7
Meeting national du 10 décembre	p. 8/9
A propos de Schengen	p. 9
Le droit d'asile en Europe	p. 10
La situation à Timor-Est	p. 11
L'Appel de Sarajevo	p. 11
MRAP-Solidarité communiqué	p. 11
Rencontre européenne à Strasbourg	p. 12
Recherche témoins sur l'esclavage moderne	p. 12

CHRONO DU MOIS

HAINES RACIALES

Madame Waquez, directrice de la publication *Rivarol* ainsi que Madame Pichard dite "Chard", dessinatrice, ont été condamnées à 20 000 francs d'amende chacune pour provocation à la haine raciale et à 1 franc de dommages et intérêts au MRAP. Elles ont fait appel auprès du tribunal de Paris. A suivre.

MARZIEH

Le ministère français de l'Intérieur a interdit un concert que devait donner, le 4 décembre, au Palais des Congrès à Paris, la chanteuse iranienne Marzieh. Persécutée par le régime iranien, Marzieh résiste par la chanson à l'intolérance. Sa fille a été arrêtée par les mollahs dans le but de faire pression sur elle et l'empêcher de mener son combat contre l'intégrisme. En France, les défenseurs des droits de l'Homme se demandent en quoi un concert de Marzieh menaçait-il l'ordre public. Le MRAP s'est élevé contre l'interdiction de ce concert et souligne dans un communiqué en date du 17 novembre que "cette mesure déshonore une fois de plus la France".

KURDES

La manifestation que devaient organiser à Paris les organisations culturelles de la communauté kurde et les organisations françaises de défense des droits de l'Homme, a été reportée à une date ultérieure. Selon le Comité organisateur relayé par le MRAP dans un communiqué daté du 17 novembre "Alors que la demande d'autorisation de manifester a été faite depuis plus de deux semaines, la préfecture de Paris vient de faire savoir, aujourd'hui seulement, son accord. Ces atermoiements, qui ont été précédés par une campagne de diabolisation relayée par la presse ne donnent pas le délai suffisant pour garantir aux manifestants leur sécurité. Alors que la manifestation se proposait de réunir des hommes et des

femmes résidant en France s'exprimant sur la situation faite aux Kurdes en France, la préfecture a annoncé un immense rassemblement dont elle est bien la seule à connaître l'existence!". (...) Aussi, "face aux risques de provocation de toute part, les organisateurs, soucieux de conserver un caractère digne à la manifestation, ont décidé de reporter à une autre date la manifestation en solidarité avec le peuple kurde, pour la reconnaissance des organisations culturelles kurdes et pour l'arrêt de la vente des armes servant au génocide du peuple kurde".

LEILA ZANA

Première femme du Kurdistan élue parlementaire, Léila Zana a été condamnée ainsi que quatre autres députés à quinze ans de prison par les juges turcs. Trois autres députés ont été condamnés à des peines de trois ans et demi à sept ans de prison ferme. Sans aucune preuve tangible, ces élus ont tous été accusés de "complicité de terrorisme". On leur reproche en fait de militer pour une solution politique au problème kurde. Il faut rappeler qu'en Turquie, la moindre allusion au Kurdistan peut être interprétée comme un délit. Dans un communiqué rendu public le 18 novembre, le MRAP souligne qu'il "s'est toujours interdit l'immixtion dans les affaires intérieures des Etats, sauf en ce qui concerne les droits fondamentaux des personnes et des groupes. Prenant position pour les droits légitimes des Kurdes de Turquie, il a toujours pris soin d'appeler à l'union et à la solidarité des immigrés originaires d'Anatolie quelle que soit leur ethnie".

L'ADMEF ALERTE

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté à Paris le dimanche 20 novembre à l'appel de l'ADMEF (Action pour les droits des malades étrangers), qui regroupe de nombreuses associations dont le MRAP pour dénoncer l'expulsion de France des malades étrangers. Ces malades

sont le plus souvent atteints du Sida ou du cancer. Selon Eméric Languerand, coordinateur de l'ADMEF, cinq personnes sont mortes durant l'attente de la régularisation de leur situation.

MAQUILLAGE IRRITANT

Au début de l'émission télévisée *La Marche du siècle* du 23 novembre, Jean-Marie Cavada, producteur et animateur a présenté des excuses publiques à trois jeunes d'origine maghrébine. Dans un reportage de l'émission du 12 novembre consacrée au thème "Etre musulman en France" était présentée l'image de trois jeunes "barbus"; or, les barbes et la moustache dont ces jeunes étaient affublés résultent d'une surcharge effectuée par un technicien à la recherche d'une illustration pour l'intégrisme musulman. On est en droit de se demander si ces "maquillages" sont monnaie courante à la télévision; et de saluer l'honnêteté du tout nouveau président de la "chaîne du savoir".

FAMILLE DISLOQUEE

Une jeune Zaïroise, mère de deux enfants, a été expulsée vers son pays d'origine. Son compagnon, Veke Diwambahka, entré en France en 1982 et débouté de sa demande de droit d'asile en 1990 par l'OFPPRA était en situation irrégulière. Les policiers chargés de l'expulser se sont plaints de sa rébellion lors de l'embarquement dans un avion en partance pour Kinshasa. Aujourd'hui, la mère est au Zaïre, le compagnon est à la prison de Fleury-Mérogis (six mois de prison ferme et dix ans d'interdiction de séjour) et les deux enfants ont été placés à la Maison de l'Enfance d'Orléans. L'avocat de V. Diwambahka devrait faire appel de cette décision.

ALGERIE, JOURNALISTES ASSASSINÉS

La liste des journalistes assassinés s'est encore dramatiquement allongée. Le 30 novembre,

Ahmed Issaad, grand reporter éditorialiste à la télévision algérienne, et Nassereddine Lekal, journaliste au quotidien arabo-phoné El Massa, ont été tués à l'arme blanche en même temps que le vice-président et un membre de la délégation exécutive communale de Boufarik. Le 3 décembre c'est Saïd Mekbal, directeur du quotidien *Le Matin* qui a été assassiné. Notons que celui-ci devait participer le 9 décembre à Berlin, en marge de la session du Tribunal international des Peuples (lire pages intérieures), à un débat organisé par le CISIA allemand en présence du représentant du FIS sur le thème : Les perspectives du dialogue en Algérie.

BOSNIE, TRIBUNAL A BERNE

Les populations civiles de Bosnie devraient-elles passer un nouvel hiver dans le sang et les larmes. L'absence d'une politique sérieuse et cohérente des grandes puissances n'incite pas à l'optimisme. Ce qui suscite l'indignation des partisans de la paix et de la coexistence des différentes communautés de la Bosnie-Herzégovine. Au mois de février se tiendra une session du Tribunal international des Peuples sur la purification ethnique (à Berne). Le MRAP est signataire de la plainte qui est à l'origine de cette session. Le MRAP considère notamment que "Le gouvernement français publie de bonnes déclarations, mais dans le temps, il serait bien inspiré de régler au plus vite les problèmes à portée de sa main comme le droit au séjour des déserteurs, insoumis et objecteurs qui demandent vainement l'asile". Communiqué du 1^{er} décembre.

ALGERIE URGENCE

Dix milliers de personnes ont participé à la journée nationale d'action et de solidarité avec le peuple et les démocrates algériens. A l'appel de très nom-

breuses organisations politiques, syndicales et associatives, dont le MRAP, plus de dix mille personnes ont manifesté de République à Nation à Paris le samedi 3 décembre. Cet élan de solidarité fait suite à l'engagement pris par les organisateurs de la manifestation "d'aider les démocrates algériens en agissant pour l'obtention de visas et pour la délivrance d'un statut garantissant le droit au séjour, au travail et à des conditions de vie décentes". Le MRAP souscrit à l'idée de coordonner les actions de vigilance, d'entraide et de solidarité.

TALISMA NASREEN

La visite, fin novembre, de l'écrivain du Bangladesh a été un réel succès médiatique. Talisma Nasreen a évoqué lors de ses différentes apparitions publiques la condition de la femme dans son pays face à l'intolérance et à l'intégrisme islamiste. Dans le même temps, le professeur Minkovski, a tenu à rappeler que "dans la conscience bangladaise, les intégristes du Jamaat -un parti qui a fait 3 % des voix aux élections de 1991 mais qui, selon les sondages, est en croissance très rapide depuis l'éclatement de l'affaire - sont tenus pour des "collabos", du fait qu'ils ont été les complices des Pakistanais pendant la guerre d'indépendance nationale en 1971". *Le Monde* du 4 décembre.

POUR LA MODIFICATION DES LOIS PASQUA, DES VOIX S'ELEVENT

Lors d'une manifestation organisée par la Coordination pour le droit des immigrés à vivre en famille le 14 décembre à Paris, Mgr Claude Frikart, évêque auxiliaire de Paris et membre du Comité épiscopal des migrations, a fermement affirmé son inquiétude sur l'application des nouvelles lois sur l'entrée et le séjour des étrangers. Il a notam-

ment déclaré : "Je veux dire clairement mon inquiétude sur la législation concernant le regroupement familial des immigrés, mais plus particulièrement les menaces qui visent les familles dont les enfants sont français, ou l'un des parents, sont expulsables. La loi prévoit, en effet, des situations d'expulsion pour des délinquants, père ou mère d'enfant français... des délinquants parce qu'ils sont clandestins"... Il a ajouté en forme de vœu : "En attendant une modification de la loi, telle que nous la souhaitons, il reste qu'il est toujours possible d'en trouver une application intelligente et humaine, conforme à notre tradition, et conforme à cette fête de Noël qui se veut symbole de joie et de paix pour tous, mais que les chrétiens et d'autres croyants découvrent comme la naissance de Jésus -l'Emmanuel : Dieu avec nous- et comme la fête de la famille". Comme dit un proverbe arabe, que ta parole aille de ta bouche à celle de Dieu.

LES BONNES INTENTIONS DE L'OCI

L'Organisation de la conférence islamique (OCI) a achevé son 7^{ème} sommet le 14 décembre à Casablanca. 52 Etats du monde musulman (51 pays et l'OLP représentant la Palestine) y étaient représentés. Point fort de ce sommet : la dénonciation de l'extrémisme musulman. Les 52 membres de l'OCI ont adopté un "code de bonne conduite" par lequel ils s'engagent à "ne plus accueillir, entraîner, armer, financer, ou octroyer des facilités quelconques aux mouvements terroristes". Signalons qu'il est de notoriété publique que l'OCI dont le siège est à Djeddah est financièrement totalement dépendante de l'Arabie saoudite pays connu pour le soutien financier qu'il a accordé à un certain nombre de mouvements islamistes dont le FIS algérien. Une condamnation qui semble arriver bien tard. Mais

après que l'Arabie Saoudite ait reconnu se heurter à des "intégristes" qui voudraient déstabiliser ce pays!

LE NIGERIA EMPECHE AMNESTY INTERNATIONAL

Les autorités nigérianes ont empêché une délégation d'Amnesty International de rencontrer des prisonniers, suite au rapport qu'avait publié l'association sur la détérioration des droits de l'Homme dans ce pays en 1994. La délégation devait rencontrer le 14 décembre l'écrivain Ken Saro-Wiwa qui dirige le Mouvement pour la survie du peuple ogoni (MOSOP). Les Ogonis, l'une des 250 ethnies du Nigeria, luttent notamment pour obtenir une plus juste répartition des richesses pétrolières de leur sous-sol. La délégation devait aussi rencontrer d'autres personnalités détenues dont l'une des grandes figures de l'opposition, Moshood Abiola; ce dernier, arrêté le 23 juin, a été inculpé de trahison devant la Haute Cour fédérale d'Abuja pour s'être proclamé président du Nigeria sur la base des résultats de l'élection présidentielle du 12 juin 1993 annulée par les militaires.

POUR UNE ETHIQUE DE L'INTEGRATION

Le numéro de décembre de la revue *Hommes et Migrations* est consacré en partie à la question de l'intégration. Avec cinq textes de fond : Le signe d'une interrogation par Paul Bron et Abdellatif Chaouite; Intégration, de quoi parle-t-on par Rochdy Alili et Abdelmalek Sayad; Des médiations pour quoi faire? Jacques Barou et Mohamed Chérif Ferjani; Etrangers, au nom de la loi Jacqueline Domenach et Paul Muzard.

Chrono établie par C.B

VICTIMES DE MALADIES GRAVES

La veille de la réunion internationale sur le Sida organisée à Paris à l'initiative du ministère des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville, le MRAP rendait public un communiqué dans lequel il condamne l'expulsion de malades étrangers atteints de maladies graves, notamment du Sida :

"Qu'il s'agisse de demandeurs d'asile déboutés, de membres sans papier de familles de résidents étrangers, d'anciens résidents privés de leurs droits ou de personnes frappées de "double peine"(= prison + expulsion), de tels éloignements du territoire équivalent à une condamnation à mort sans l'accès aux soins et souvent sans l'accompagnement humain qu'exige la dignité des malades.

Le MRAP réaffirme qu'il s'agit là de traitements inhumains et dégradants au sens de l'article 3 de la Convention Européenne des Droits de l'homme et des libertés fondamentales ratifiée par la France. Face au silence coupable des pouvoirs publics sollicités depuis des mois par l'ensemble du mouvement associatif, le MRAP réitère ses revendications fondamentales:

Que cesse l'examen aléatoire au cas par cas des dossiers individuels dont l'instruction prend des mois pour des résultats incertains et inégaux;

Que soient immédiatement mis sur pied un dispositif interministériel permettant le règlement rapide et efficace des dossiers actuellement en cours d'instruction ;

Que soit immédiatement déposé au Parlement un projet de loi conforme aux propositions du rapport de la Direction générale de la santé prévoyant pour les personnes étrangères atteintes de maladies graves :

- la protection contre toute forme d'éloignement du territoire français

- la délivrance de plein droit de l'un des titres de séjour prévus par la loi avec ouverture de la totalité des droits médicaux et sociaux"

Communiqué du 30 novembre.

L'ACTION INTERNATIONALE

Je voudrais livrer ici une réflexion personnelle. Je vais sans doute rendre compte, mais ce dont il s'agit surtout c'est de poser les problèmes, et je ne peux les exposer que tels que je les perçois, au risque de me tromper. Aux lecteurs, aux militants, aux délégués de réagir, de critiquer, de proposer.

L'affaire est trop sérieuse pour qu'on s'en tienne à des généralités. Et pour commencer par exprimer ma conviction : ou bien on parviendra à infléchir au moins un peu l'évolution actuelle, en particulier les rapports entre le Nord et le Sud, ou bien la situation va devenir assez rapidement ingérable dans le Nord comme dans le Sud. Le MRAP aura alors perdu la partie, puisque notre postulat est que le racisme n'est pas plus fatal que que les guerres ou l'inimitié entre les peuples.

Sur aucun sujet pourtant les rapports d'experts ne nous manquent; les colloques se multiplient, les livres, les rencontres internationales. L'ONU rédige à tours de bras. Des sommets sont organisés, d'autres le seront (Copenhague, avril 95). Un grand nombre d'ONG sont sur la brèche, à tous niveaux d'intervention. Entre elles, des rencontres aussi, des convergences encourageantes (par exemple sur le rapport entre racisme et inégalités sociales). Mais les événements, eux, suivent leur cours sans trop se soucier des condamnations, exhortations, voire même décisions. Impossible d'énumérer ici toutes ces régions du monde où sévissent l'injustice, la violence, sous des formes odieuses, comme à Timor-Est, au Kurdistan, en Bosnie, et au Kosovo, dans nombre pays d'Afrique etc... sans oublier l'Algérie si proche.

Nos communiqués, si bien rédigés qu'ils puissent être, ne nous apportent aucune consolation. Il faut faire plus et même sans doute autre chose. Je suis convaincu que c'est le sentiment non seulement des militants du MRAP, mais aussi de bien d'autres personnes autour de nous.

Deux groupes de problèmes peuvent être distingués (les institutions et les actions) mais il doit être bien clair que cette distinction n'est que dans la méthode d'examen et pas dans la réalité même.

AU NIVEAU DES INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS

Depuis vingt ans, et grâce à l'opiniâtreté d'Albert Lévy, grâce aussi au crédit que le MRAP s'est acquis, notre mouvement est présent à l'ONU (à New York et à Genève). La présence à l'ONU, c'est la reconnaissance par beaucoup de gens de la validité de nos analyses, c'est la possibilité pour nous d'entrer en contact avec des représentants d'Etats et c'est aussi et surtout le contact avec des ONG internationales, dont quelques-unes ont des vues voisines des nôtres, et dont quelques autres se rapprochent.

Nous sommes nous-mêmes une sorte d'ONG internationale; en fait nous le sommes progressivement devenus. Nous avons des adhérents dans plusieurs pays comme les Etats-Unis, le Royaume Uni, l'Allemagne, l'Espagne. Mais ce qui fait notre caractère international c'est surtout notre type d'analyse, notre définition elle-même.

Car il existe beaucoup d'organisations qui luttent contre le racisme, contre l'exploitation des faibles par les puissants, pour la reconnaissance des droits des peuples, etc... mais ce qui n'existe (à ma connaissance) qu'au MRAP, c'est la liaison organiquement définie entre le racisme dans les sociétés et l'injustice et la violence entre les nations et peuples.

Les institutions européennes. Des militants pensent que, telle qu'elle se construit, l'Europe est une bonne chose, d'autres estiment qu'elle se construit à l'envers et qu'il n'y a pas grand chose à en attendre. En tout cas, l'Union Européenne, l'espace Schengen et le traité de Maastricht sont une réalité. Nous devons donc être présents là aussi : en particulier à Strasbourg et à Bruxelles. Non seulement pour obtenir des subsides -ce qui serait aussi justifié pour nous que pour d'autres- mais pour intervenir auprès des élus, des autorités, faire du lobbying. Des institutions existent, nous n'avons pas plus à les tenir pour négligeables qu'à attendre d'elles des miracles.

L'ACTION, LES ACTIONS COMMUNES

Il faut d'abord faire place aux actions de solidarité que nous impulsions ou aux-

quelles nous participons (en particulier sur l'Algérie, la Palestine...). La chrono de Différences en offre un fidèle reflet.

Sur l'Algérie, bien des gens voient comme nous le rapport direct entre la situation là-bas et le racisme chez nous. Sur l'Afrique, j'espère qu'il y aura au Congrès des communications. Pour le conflit israélo-palestinien, nous essayons toujours de jouer notre rôle en faveur de la paix, sans masquer les difficultés et les responsabilités. En ce qui concerne la Bosnie et le Kosovo, le MRAP se félicite de la tenue en février (peu après notre congrès) d'une session du Tribunal permanent des Peuples dont le MRAP est partie prenante puisque signataire de la plainte. Nous continuons à soutenir ceux qui combattent courageusement le nationalisme dans toutes les républiques, ainsi que les objecteurs de conscience, déserteurs, insoumis. Mais la solidarité, utile, indispensable, n'est que réactive. Pouvons-nous être plus ambitieux ? C'est ce qui est tenté avec les réseaux et autres regroupements. L'Europe a suscité ou accéléré la mise en place de réseaux antiracistes. Pour le moment les résultats ne sont pas mirobolants; il ne faut pas en être surpris car ces regroupements sont très hétéroclites.

Une certaine rivalité existe entre le réseau d'Amsterdam (United against racism, nationalism and fascism) et le réseau de Bruxelles (animé principalement par le MRAX). Le premier regroupe des centaines d'organisations, y compris d'Europe centrale et orientale; le ton dominant, semble-t-il est celui de l'"anti-fascisme". Celui de Bruxelles est plus politique et regroupe avec l'ARA britannique divers SOS-Racismes de plusieurs pays et même villes.

Tous ces gens sont fort différents les uns des autres, tant par leur idéologie que par leur implantation réelle. Dans l'un et dans l'autre réseau, l'idée du MRAP qu'il y a un rapport entre le racisme au Nord et l'exploitation au Sud rencontre des réserves. Peut-être pour prendre l'hypothèse bienveillante estime-t-on qu'à formuler des objectifs si ambitieux que le changement du désordre mondial, on risque de démobiliser les antiracistes? Je pense tout à fait le contraire : si nous n'allons pas jusqu'au bout de notre critique, si nous ne formulons pas nos propositions pour un nouvel ordre mondial

qui ne soit pas celui du FMI, il ne nous reste plus que l'antiracisme moralisateur pour ne pas dire prêcheur et nous courons droit à l'échec.

Certes, je vois bien qu'on subodore dans le discours du MRAP quelque relent de marxisme. Mais le MRAP lutte-t-il pour autre chose que pour un changement global? Faut-il trouver dans *le Monde diplomatique* les effets d'un complot crypto-communiste?

VAINES QUERELLES

Autres questions posées et non résolues dans ces réseaux : les vieilles querelles sur l'assimilationnisme (auquel on se plaît à nous réduire), le communautarisme (l'antiracisme devrait être un mouvement black), le multiculturalisme etc... Pour ma part, je trouve ces querelles vaines et désuètes, les choses ne correspondent plus à ces étiquettes, si jamais elles ont eu le sens qu'on leur prêtait. Le communautarisme, c'est surtout la possibilité pour une élite communautaire d'accéder à des responsabilités au niveau de l'Etat national. Colin Powell est chef d'Etat Major, certes, mais les Noirs américains après s'être fait tuer au Vietnam, se font tabasser dans les rues et dans les prisons, peuplent les couloirs de la mort. Le multiculturalisme que nos amis allemands revendiquent n'est pas vraiment un programme, c'est la simple réalité vécue par les immigrés (le plus souvent de façon douloureuse, surtout par leurs enfants). La vertu de cette formule est de

mettre en cause la doctrine officielle du droit du sang et donc de revendiquer pour les étrangers la nationalité.

Quant à l'assimilationnisme qu'on attribue aux Français, c'est une vieille histoire, car le modèle assimilateur a disparu pour les jeunes Français eux-mêmes, tout aussi déracinés et désemparés par la crise et l'atomisation des relations sociales que leurs camarades d'origine étrangère. La nouvelle citoyenneté reste à inventer et elle ne sera ni française ni européenne, ni même cosmopolite; nous ne pouvons en prévoir la forme, mais son contenu de toutes façons devra être déterminé à 100 % non par des spéculations identitaires, mais par les exigences de la démocratie et de la responsabilité.

I.M.A.D.R. Au moment où ce numéro de Différences s'imprime, un représentant du bureau national du MRAP est à Osaka pour participer à une réunion du bureau de l'International Movement against all forms of discrimination and racism. Nous sommes depuis quelques années affiliés à cette organisation, basée à Tokyo et jusqu'ici principalement asiatique. Là non plus, il n'est pas très facile de passer de la discussion à l'action commune. Mais ce qui est certain, c'est que les idées du MRAP retiennent l'attention de nos amis japonais, thaïlandais, philippins. Notre collaboration au bulletin (en anglais) de cette organisation est (je crois) appréciée de ses lecteurs.

Une militante disait récemment lors d'une réunion, mais pourquoi donc se

donner du mal pour participer à des réseaux dont nous connaissons les imperfections? Nous ferions mieux de constituer nous-mêmes un réseau international, sur nos propres orientations. Cela me paraît bien chimérique : nous n'en avons pas les moyens, ni humains, ni matériels. En outre, même si bien les gens à l'étranger sont éloignés de nos positions, et si nous le regrettons parfois, ils mènent des luttes contre le racisme dans leurs propre pays et en fonction des conditions qui leur sont propres. Les convergences ne peuvent être forcées.

Le racisme est une donnée mondiale, et cela devrait nous aider à travailler avec tous ceux qui veulent le combattre : mais pour le moment on est loin d'avoir réalisé un front uni. Je le répète : affirmer la solidarité, nous l'avons toujours fait dans le passé, mais cela semble maintenant court. Faut-il attendre que les événements nous forcent à protester ensemble? Non, il faut essayer avec tous ceux qui le veulent (les mouvement antiracistes certes, mais pas eux seulement, car il y a des organisations internationales qui sont très soucieuses de s'engager dans le même sens que nous) pour empêcher que les choses se déroulent selon la loi de la plus grande pente, pour infléchir le cours des choses, peser dans le sens de la justice et l'égalité, grands mots bien abstraits, mais qui, si nous les rapportons aux situations réellement vécues, ne seront plus des mots creux.

Jean Jacques Kirkyacharian

LE MRAP, LA POLITIQUE ET LES ÉLECTIONS

Nous entretenons avec le domaine politique un lien assez spécifique à notre Mouvement. D'une part, nous sommes une organisation politique en ce sens que nous intervenons sur le terrain politique, dans le sens de celui de l'organisation sociale de la cité. En ce sens, nous sommes porteurs d'une volonté d'agir pour transformer les rapports sociaux au sein du monde qui nous entoure et dont nous sommes partie prenante. D'autre part, nous ne sommes pas porteurs d'un projet global d'organisation de la société à mettre en action à travers une prise de pouvoir politique

comme ce rôle est dévolu aux partis politiques. Au premier abord, cette situation paraît paradoxale: nous sommes politiques, mais nous n'aurions pas la possibilité de faire de la politique.

UN TISSU SOCIAL ASSÉCHÉ PAR LES EXCLUSIONS

Des militants du MRAP peuvent d'autant plus vivre cette situation comme frustrante que nous sommes confrontés à une évolution inquiétante du racisme qui n'est plus l'apanage de quelques-uns, mais s'est aussi transfor-

mé en une composante diversifiée, diffuse et interne à notre société dans son ensemble, et même dans ses représentations politiques et institutionnelles. Simultanément à cette inhibition raciste d'un tissu social asséché par les exclusions, la socialisation des individus se fait hors du terrain politique d'où ils ont trop souvent été rejetés.

Le fossé s'accroît de plus en plus vite entre la société française et la représentation politique que tente encore d'en donner les partis politiques actuellement. L'absence de perspectives va de pair avec la volonté du pouvoir politique de

prendre le pas sur le social, l'associatif, en les instrumentalisant, façon moderne d'assurer temporairement sa survie en portant le spectaculaire comme organisation sociale présente de la paralysie de l'histoire et de la mémoire. Cette pratique exprime en fait un manque de confiance dans la démocratie et dans la capacité des "sujets" de pouvoir exercer pleinement leur citoyenneté.

Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur cette situation pour déterminer avec précision comment le MRAP et ses militants s'inscrivent dans leur action sur le champ politique; De même, nous constatons que la lutte contre le racisme ne peut plus se faire au cas par cas, mais qu'il est nécessaire, et urgent, d'intervenir d'une manière globale contre le racisme et les exclusions dont il se nourrit.

Face à ce double constat, il apparaît que nous devons simultanément interpeller la représentation politique sur la gravité de la situation et la convaincre de la nécessité pour toute nouvelle démarche politique d'inclure dans ses pratiques la mise en action d'une nouvelle citoyenneté dans le cadre d'un nouveau contrat social. L'avenir appartient à ceux qui sauront le mettre concrètement en pratique sur le terrain social, en le fondant sur l'exigence de l'égalité des droits, et en particulier dans les secteurs de la vie sociale où sévissent le plus les exclusions.

OBTEINIR DES RÉPONSES CLAIRES

Pour nous, interpeller les partis politiques, à la veille des élections, c'est faire en sorte que l'ensemble des problèmes qui nous préoccupent soient abordés et non occultés, et que les étrangers et en particulier les immigrés ne soient pas, une fois encore, une marchandise électorale utilisée comme repoussoir. C'est aussi demander aux candidats des engagements clairs sur les obstacles politiques que nous rencontrons et que nous combattons: les mesures législatives d'août 93, la remise en cause du droit d'asile, la non-signature par la France et par l'Union Européenne de la convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille, pour ne citer ici que des faits parmi les plus criants.

Il faut faire en sorte que les partis (et les candidats, dans le cadre des élections présidentielles) nous fassent part, sans langue de bois, des solutions qu'ils

s'engagent à mettre en application pour lutter contre le racisme, les exclusions et mettre en oeuvre une nouvelle citoyenneté. Nous porterons leurs propositions à la connaissance de l'opinion, avec l'analyse critique que nous y apportons.

Nous avons à éclairer sur les projets réels des candidats, à donner notre avis sur le domaine d'intervention qui est le nôtre, celui des droits de l'Homme, de la citoyenneté et de l'amitié entre les peuples. Ce ne sera pas simple d'obtenir des réponses claires et précises qui engagent leurs auteurs, et d'obtenir d'eux qu'ils nous disent clairement par exemple ce qu'ils vont faire pour modifier notablement l'iniquité actuelle des rapports nord-sud et l'appauvrissement qui en résulte d'une manière accélérée. Notre rôle s'arrête là où commence la prise en charge des projets par le politique dans le cadre d'un projet global de société.

A ce niveau, nous n'avons pas de choix de candidat à formuler. Ce serait aller à l'opposé de la citoyenneté que nous préconisons de donner des consignes de vote (ou de non-vote, qui est une forme spécifique d'expression) à quiconque. Ce serait à nouveau vouloir infantiliser le citoyen que de lui souffler ce qu'il doit faire, ce serait le mépriser. De même, pour le MRAP, donner des consignes de vote serait entacher notre Mouvement d'une dépendance, ce serait nier le pluralisme dont nous nous enrichissons et porter un coup à la crédibilité dont nous jouissons auprès de l'opinion. Dans le même ordre d'idées, il est dommageable d'intervenir dans le cadre du soutien républicain à un candidat qui s'oppose à un candidat du Front National. Notre consigne ne fait pas bouger une seule voix supplémentaire contre le FN et par contre, elle nous lie, dans l'opinion, à la couleur du candidat qui s'oppose au FN (et puis, en un mot comme en cent, c'est prendre les électeurs pour des cons). Nous ne serons entendus que si nous portons notre propre message, dans sa diversité, et non celui des autres.

Bien sûr, questionner l'ensemble des partis et de leurs candidats veut dire que nous nous adressons à tous ceux qui ne sont pas ouvertement racistes et antidémocratiques; Nous n'irons pas demander au FN ses projets, mais il est vrai que la frontière jusqu'à laquelle nous pouvons aller est difficile à établir à l'heure où nombreux sont ceux qui reprennent ses idées, même si l'expression en est plus aristocratique ou partielle.

En période électorale, des militants vivent parfois d'une façon contradictoire et déchirante leur appartenance politique et leur adhésion au MRAP, en particulier s'ils sont eux-mêmes candidats à des élections. Il faut être cohérent avec nous-mêmes: nous ne pouvons pas vouloir une citoyenneté active de tous et rencler lorsqu'un membre du MRAP est candidat. L'important est de bien différencier l'importance relative de chacune des appartenances dans ce schéma. Il est clair qu'un candidat au suffrage est porteur d'un projet global et que dans ce cadre son appartenance à tel ou tel parti est une des caractéristiques principales de son engagement, et c'est celle-ci qu'il mettra en avant plutôt que son appartenance à telle ou telle organisation antiraciste. Si son appartenance au MRAP était mise en avant cela signifierait qu'il n'est pas porteur d'un projet plus global. De plus, pour l'opinion, ce serait là aussi lier le MRAP à un parti et nier ainsi son pluralisme et la démarche consensuelle qui l'anime. L'appartenance au MRAP n'a pas à servir de faire valoir pour une finalité autre que les objectifs que s'est assigné le Mouvement.

Bien sûr, les réponses apportées ici aux questions concernant le MRAP et la politique, surtout en période électorale, sont difficiles à délimiter avec précision, et dépendent de beaucoup d'autres facteurs locaux et personnels. Mais elles se doivent aussi de répondre à des principes partagés par tous qui font la spécificité du MRAP et qui en ont assuré la pérennité à travers les turbulences de l'Histoire.

Alain Calles

Le récent décès de Guy Debord m'a remémoré cette citation extraite d'un texte d'il y a 25 ans déjà :

"Le faux choix dans l'abondance spectaculaire, choix qui réside dans la juxtaposition de spectacles concurrentiels et solidaires comme dans la juxtaposition des rôles (principalement signifiés et portés par des objets) qui sont à la fois exclusifs et imbriqués, se développe en lutte des qualités fantomatiques destinées à passionner l'adhésion à la trivialité quantitative. Ainsi renaissance de fausses oppositions archaïques, des régionalismes ou des racismes chargés de transfigurer en supériorité ontologique fantastique la vulgarité des places hiérarchiques dans la consommation. Ainsi se recompose l'interminable série des affrontements dérisoires mobilisant un intérêt sous-ludique, du sport de compétition aux élections".

LA LUTTE CONTRE LE RACISME AUJOURD'HUI

Le MRAP a été créé pour lutter contre le racisme. "Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples a pour objectif de faire disparaître le racisme" est-il précisé dans l'article 2 d nos statuts.

Mais le racisme prend des formes ou des expressions diverses au cours de l'histoire. A une époque passée, et encore récente, les racistes étaient identifiables et les cibles de la lutte antiraciste relativement précises: nostalgiques du fascisme, antisémites, racistes anti-immigrés principalement regroupés dans des officines d'extrême-droite, cela dans un contexte social où il n'allait pas de soi de s'affirmer ouvertement raciste.

Nous savons tous que les temps ont bien changé. La crise est passée par là. Le racisme aujourd'hui se manifeste sous des formes plus variées et diverses que naguère. Le Congrès est le moment d'ajuster nos luttes aux expressions actuelles du racisme.

LE RACISME MILITANT

Le racisme persiste sous sa forme militante, avec les partis et autres organisations d'extrême-droite, les négationnistes, sa presse, ses publications, à visage plus découvert qu'autrefois. Ce racisme militant s'étend notamment parmi des élus -et pas seulement la France Debout!- qui, en connaissance de cause, violent la Loi. Les condamnations n'ont plus aujourd'hui la portée pédagogique que revêt normalement l'application de la loi, les coupables pouvant passer pour des victimes, voire des héros.

LES MANIFESTATIONS POPULAIRES

Nous disons volontiers que les exclusions constituent le terreau du racisme. Des gens fragilisés, précarisés, donc aux abois, sont tentés de désigner le premier bouc émissaire venu comme la cause de tous leurs maux et de donner crédit aux propos démagogiques du premier "sauveur" venu. Les étrangers ou immigrés et leurs descendants sont les cibles privilégiées de ce racisme; nous en connaissons tous les expressions:

- ils prennent le travail des chômeurs français - ils ont des priorités en matière de logement - toute l'aide sociale leur est réservée - délinquants, ils emplissent les tribunaux correctionnels - ils font baisser les niveaux des établissements scolaires - le trafic de drogue, c'est eux.....etc....

Le 21 mars dernier, nous avons repris à notre compte la définition de ceux qui se trompent

de colère; soit qu'ils désignent d'autres victimes comme coupables, soit qu'ils sont déçus dans leurs espoirs, soit qu'ils sont apeurés ou souffrent de l'insécurité du lendemain, soit qu'ils se sentent exilés dans des environnements faits de bruit, de drogue, de souffrances, soit qu'ils aient perdu leurs anciens repères dans une urbanisation nouvelle et où des populations nouvelles sont apparues!

Suivant les couches de la population, nous avons de plus en plus à faire avec un racisme qui s'affirme ouvertement. Les amalgames les plus farfelus et passionnels font des étrangers et/ou immigrés, ou de leurs descendants des coupables, alors que, victimes, ils sont inscrits dans la cohorte des exclus du travail, du logement....

Le racisme s'exprime bien comme une dimension supplémentaire de l'exclusion. Ce sont là des expressions populaires de racisme.

L'EXPRESSION DU DROIT DES PERSONNES

En effet, les exclusions de toutes sortes reposent aussi sur le recul officiel et parfois le démantèlement du droit; alors qu'il constituait une protection du citoyen, il ne garantit plus sa sécurité; l'application de droits officiellement reconnus, par exemple en matière de droit du travail, ne peut plus être garantie. Depuis août 1993, l'expression "de plein droit" qui concernait l'attribution automatique de titres de séjour en certaines situations, a été quasiment rayée du Code. Ce qui est désormais à l'ordre du jour, ce sont les "fins de droit" comme sont déjà cruellement qualifiés par les ASSEDIC les chômeurs qui ne reçoivent plus de prestations.

Autrement dit, le racisme a d'autant plus de prise que les droits des personnes sont mis à mal au profit des droits de l'argent. On ne fait plus travailler les hommes, mais l'argent. L'homme perd de plus en plus de droits, donc de dignité.

LA DIMENSION INTERNATIONALE DU RACISME ET DE LA LUTTE CONTRE LE RACISME.

La crise en effet n'est pas seulement française, elle a des dimensions planétaires. Le racisme revêt aujourd'hui des dimensions internationales.

Nous avons déjà appréhendé cette réalité par des luttes de solidarité avec le Tiers Monde, notamment pour l'annulation de la dette qui

écrase les peuples. La misère de l'Afrique est un maillon de la crise, certes à des degrés bien différents; avec la mondialisation de l'économie, ce sont les mêmes capitaux qui circulent sur l'ensemble de la planète, qui dominent et asservissent avec l'appui du FMI et de la Banque Mondiale. L'infériorité des peuples ex-colonisés ne relève-t-elle pas toujours du même racisme? Plus on est faible, plus on est écrasé!

L'EUROPE est également une nouvelle donnée. La montée du racisme dans d'autres pays européens est connue même si c'est parfois avec des spécificités plus ou moins tragiques. L'organisation de la lutte antiraciste est amenée à prendre en compte cette dimension par des rapprochements avec des initiatives qui commencent à se faire jour dans d'autres pays européens.

CONTRE TOUS LES RACISMES.

La description du racisme revêt forcément une expression négative. S'en tenir à cet aspect serait une présentation tronquée. Notre métier en effet c'est l'antiracisme; c'est précisément au Congrès que, à partir de l'analyse de la situation, il revient de déterminer les stratégies adaptées que le MRAP doit mettre en oeuvre.

Le MRAP n'aura pas attendu le Congrès de 1995 pour essayer d'adapter la forme ou le contenu de ses luttes à la situation actuelle; sa vigilance est réelle, là où il est structuré; il a une action éducative forte au moyen de ses films ou expositions, il est, par ses permanences juridiques, proche des étrangers en difficulté, il élargit sa lutte aux discriminations en matière de logement là où le racisme est une donnée de l'exclusion, il lutte pour la reconnaissance des droits des Gens du Voyage; dans sa recherche d'adaptation, le MRAP avait décidé, au précédent congrès, de mettre en oeuvre un antiracisme de proximité.

Et en même temps le MRAP n'est-il pas aussi désorienté, ou déconcerté, par les formes que prend le racisme aujourd'hui et par la démobilité ambiante? diminution ou essoufflements d'adhérents, repli de certains comités, doute quant à la pertinence de certaines formes d'action, perte de repères devenus obsolètes...

Le Congrès, qui a débuté dès le commencement de sa préparation, est le moment où notre Mouvement doit actualiser son identité pour être de plus en plus en mesure de faire disparaître le racisme; le temps de la mobilisation est plus que jamais à l'ordre du jour.

Paul MUZARD

10 DÉCEMBRE, MEETING NATIONAL

Pour ponctuer la campagne nationale sur les effets des nouvelles lois concernant le droit au séjour des étrangers, le MRAP a organisé un meeting national le 10 décembre à Paris, présidé par Renée Le Mignot. François Prunet en présente un compte rendu détaillé.

Nous avons été inquiets face aux difficultés rencontrées par le MRAP concernant la mobilisation et la couverture médiatique de cet événement. Cependant le bilan de ce qui est, je le souhaite une première manifestation sur ce thème de campagne, n'est pas mauvais du tout, et nous incite à organiser à nouveau ce genre d'initiative à Paris et en province. Plus de cent personnes sont, en effet, venus au meeting. Dans le public, des militants du MRAP de la région parisienne et de nos permanences, des sympathisants, de nombreux immigrés et réfugiés de toutes origines, hommes, femmes et jeunes directement concernés.

INTRODUCTION

J'ai rappelé en introduction que depuis l'entrée en vigueur des lois Pasqua-Balladur, il existe un réel danger pour l'Etat de Droit. J'ai montré que cette diabolisation des immigrés qui fait d'eux des boucs émissaires a un but non avoué : prendre à l'extrême droite son électoral, quelles qu'en soient les conséquences inhumaines; on fabrique de toutes pièces l'illégalité dans laquelle finis-

sent par se trouver des centaines de personnes, on bafoue le droit d'asile, on multiplie les contrôles d'identité arbitraires, on sépare des couples et on fait éclater des familles par les restrictions apportées au regroupement familial, on sépare des enfants de leurs parents, français ou étrangers... Des jeunes de 18 ans sont renvoyés dans des pays où ils n'ont plus d'attache de même que des grands malades ou des infirmes. J'ai aussi rappelé que le MRAP assure une quarantaine de permanences d'accueil ainsi que de nombreuses actions de solidarité menées sur le terrain qui, parfois, aboutissent à des régularisations. Il faut développer le combat contre ce qui est humainement inacceptable.

TEMOIGNAGES

REFUGIES YUGOSLAVES. Renée Le Mignot a alors introduit les premiers témoignages. Ceux des réfugiés : tout d'abord celui d'une famille yougoslave qui se voit refuser le droit d'asile alors que le père mobilisé dans l'armée serbe avait refusé de tirer sur des enfants bosniaques, ce qui lui a valu incarcération et tortures. Sa femme et ses enfants traités "de femme et enfants du traître" furent mis en quarantaine et subirent humiliation, violences et menaces.

REFUGIES ZAÏROIS. Puis ce fut le témoignage de N.M. réfugié zaïrois qui, gravement menacé, et poursuivi par la police zaïroise s'est vu refuser l'asile en France. Averti dernièrement par ses frères de ne pas revenir au pays, ceux-ci lui ont fait parvenir une lettre à laquelle ils ont joint deux récentes convocations de la gendarmerie de Kinshasa. Mais la section Afrique de l'OFPPA refuse de rouvrir les dossiers

d'Africains; depuis août 1994, il a été deux fois placé en rétention. Le MRAP l'a fait libérer; il est actuellement assigné à résidence. Il attend les résultats d'un recours.

JEUNES EXCLUS DU REGROUPEMENT FAMILIAL. Puis ce furent deux jeunes de 18 à 22 ans qui témoignèrent :

Un père, veuf, voulut faire venir par regroupement familial ses deux jeunes garçons, mais il avait un logement trop exigü. Celui qui parle est donc entré en France hors regroupement. A 18 ans, la préfecture l'a invité à quitter le territoire français. Les élèves et les enseignants de son lycée ainsi que le MRAP ont fortement réagi. La préfecture de Bobigny, qui lui accordait un récépissé en attente de son examen, voulait faire signer au père un engagement de le renvoyer dans le pays d'origine après l'examen.

Puis ce fut, en larmes, la voix entrecoupée, la jeune Amel qui témoigna. Toute sa famille est entièrement enracinée en France. Seule non regroupée, la préfecture lui avait délivré un titre "étudiant", seul moyen de ne pas être séparée des siens mais refuse de lui renouveler ce titre du fait de son échec aux examens. Là aussi, de multiples interventions dont celle du maire, Michel Germa et d'Hélène Luc.

CONTROLES D'IDENTITE. Puis, Renée Le Mignot introduisit un témoignage sur les contrôles d'identité :

Durant les grandes "rafles" du mois d'août, Sadia Ayata, journaliste, fait part à sa soeur des commentaires sur des contrôles qui se passent sous leurs yeux. Prise à partie par les policiers, elle est emmenée au poste, injuriée, maltraitée. Sa soeur, désemparée, alerte le MRAP dont une militante appelle le

commissaire. Cela envenime la colère des policiers. Fille d'un ancien combattant de la Libération de la France, Sadia se voit interpellée dans toutes les valeurs démocratiques et humanistes qu'elle a apprises à aimer.

DOUBLE PEINE. Oliviero, notre ami, militant contre la double peine, témoigne au nom des malades. Lui-même est atteint d'une pathologie grave. Comme beaucoup d'amis malades avec qui il se bat, il est menacé d'être reconduit dans son pays où le manque de soins aggraverait sa souffrance et le mettrait en réel danger.

MALADE. Puis, Renée Le Mignot relate la récente et terrible histoire d'une jeune maman d'un enfant de quatre ans, gardée longuement à vue bien que souffrant d'une pathologie à pronostic péjoratif, conduite sans aucun souci de son enfant, menottée, à l'aéroport d'Orly, ne cessant de réclamer son fils, humiliée par le médecin de la PAF qui l'interrogeait devant des policiers sur sa maladie puis par ces derniers qui la rudoyaient. Elle a été libérée après de multiples interventions de l'ADMEF et des divers militants de ce collectif (dont ceux du MRAP) suite à une intervention auprès de Simone Veil.

HAITIENS. J'ai ensuite présenté le cas de la famille P, absente : ce sont des Haïtiens titulaires d'un titre de résident de Cayenne, parents de trois jeunes enfants, dont l'aînée dût être, après une naissance difficile, conduite d'urgence en France où elle est, depuis, assistée médicalement en permanence, incapable de marcher, récemment encore nourrie par sonde et ne pouvant dire que "papa, maman" et vouée, si elle manquait de ces soins, à une mort certaine. C'est pour

cela que ses parents s'installèrent en France, mais leur titre de séjour de Cayenne n'autorisant pas à travailler en France, les parents sont "froidement" menacés de reconduite à la frontière. L'employeur du père a même été menacé de poursuite par un fonctionnaire. Cet employeur leur a courageusement répondu qu'il ne licencierait pas ce père dans la détresse.

COUPLE MIXTE. Puis un Français, Monsieur Pichon, exprime avec beaucoup d'émotion le cas de sa femme marocaine, étudiante et diplômée d'études supérieures à laquelle on refuse le titre de séjour. Puis celui d'amis, parents étrangers d'un enfant né en France, qui se trouvent dans la même situation.

RWANDAIS. Renée Le Mignot évoque le cas de ce jeune Rwandais de 18 ans, sportif de haut niveau, recruté par un club en France, mais à qui la France refuse désormais le séjour et risque d'être reconduit dans son pays où sa famille entière a été massacrée. Aidé aussi par la Communauté rwandaise, il est hébergé et caché chez deux familles de militants du MRAP. L'autre jour, ces familles et les amis rwandais lui ont fêté son anniversaire et fait un cadeau.

MILITANTE POURSUIVIE. Note amie du MRAP de l'Ardèche était intervenue auprès du Procureur de la République au sujet de violences perpétrées contre un immigré laissé dans un état grave et dont les policiers ne voulaient pas enregistrer la plainte que souhaitait déposer sa femme. Surprise : lorsqu'elle fit état de cette situation en commission départementale contre le racisme, elle apprit qu'elle était elle-même poursuivie par ce même Procureur. Le MRAP va évidemment se battre à ses côtés.

CONCLUSION

Enfin, Mouloud Aounit a présenté les conclusions de cette après-midi. Les lois Pasqua-Balladur constituent l'une des

plus graves atteintes aux droits fondamentaux de l'Homme, de la famille et de l'enfant. C'est la raison de notre campagne "Français, si vous saviez!". Il relève notamment la gravité et la menace pour les libertés que constituent les cas d'Ayata Sadia et de Kuris Laurent de l'Ardèche. Il évoque la médiatisation provoquée par les "rafles" de cet été et les atteintes au droit à la défense pour les suspects.

Avec une telle politique fabriquant des clandestins et des sous-citoyens, on creuse le lit du racisme notamment pas la diabolisation des immigrés et des musulmans en général. Cela ne fait que renforcer par voie de conséquence l'antisémitisme.

Le combat des associations, du MRAP, des immigrés, des réfugiés, est un combat contre le racisme, notamment celui de l'Etat.

Autre conséquence : les replis communautaires des jeunes des banlieues sans travail, sans projet, en quête d'identité, devenant parfois la proie des intégristes. Ainsi cette phrase d'un jeune : "depuis que je suis converti à l'Islam, je sens qu'enfin j'existe". Il constate ici un échec de l'intégration avec toutes ses conséquences d'aventures dangereuses pour tous les jeunes, toute la société. Il cite encore le cas de ces jeunes qui risquent à 18 ans d'être séparés de leurs familles. Mouloud a conclu ainsi : "Le MRAP, je le proclame, ne capitulera pas".

Entre autres actions, nous avons demandé audience à M. Balladur, M. Pasqua, Mme Veil. Nous demandons à nouveau que soit mise en place une structure interministérielle d'évaluation des conséquences des lois actuelles.

Il est indispensable d'intensifier à tous les niveaux (local, régional, national) notre campagne actuelle et d'éveiller partout de grands courants de solidarité et de lutte. En cette Journée de la Déclaration des Droits de l'Homme, nous pouvons dire que nous avons conscience qu'il s'agit là de l'édification permanente d'un monde plus humain par un authentique Etat de Droit.

François Prunet

A PROPOS DE SCHENGEN

Le 14 juin 1985 la France, l'Allemagne et les Etats du Bénélux signaient un accord gouvernemental posant le principe de la suppression graduelle des contrôles à leurs frontières communes. Cinq ans plus tard, le 19 juin 1990 la Convention d'application de Schengen était adoptée avec pour objectif de créer un espace au sein duquel les frontières intérieures des pays signataires seraient supprimées et reportées aux frontières externes de l'espace.

L'article 7 de la Convention précise qu'en matière de circulation des personnes, les parties chercheront à supprimer les contrôles aux frontières et à les transférer aux frontières externes. A cette fin, les parties s'efforceront préalablement d'harmoniser, si besoin est, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux interdictions et aux restrictions qui fondent les contrôles et de prendre les mesures complémentaires pour la sauvegarde de la sécurité et pour faire obstacle à l'immigration illégale de ressortissants non membres de la Communauté Européenne".

Les articles 18 à 25 prévoient à cet effet les conditions de circulation des étrangers non communautaires dans l'espace Schengen. Ils indiquent notamment que les étrangers qui ont satisfait aux conditions d'entrée sur le territoire Schengen et ceux qui sont titulaires d'un titre de séjour délivré par l'une des parties contractantes peuvent en principe circuler librement à l'intérieur de ce territoire dans la limite de trois mois. Cette liberté est cependant étroitement surveillée dans la mesure où ils seront obligés de se déclarer aux autorités compétentes dans l'Etat d'arrivée dans les trois jours suivant l'entrée. Aucune précision cependant n'est apportée par la Convention sur les modalités de la déclaration.

Pour réaliser leurs objectifs, les Etats se sont dotés d'un outil informatique sophistiqué et complexe : le S.I.S.- Système d'Information Schengen. Il s'agit d'un système automatisé de données -un énorme fichier central commun- censé traiter plus de onze millions de données.

Il est prévu de faire figurer dans le système, les informations relatives à toutes les personnes recherchées pour avoir commis une infraction sur le territoire commun. Seront indiqués aux autorités concernées le motif du signalement et la conduite à tenir. Le S.I.S. intègre notamment les données relatives aux étrangers signalés aux fins de non admission sur la base d'un signalement national résultant de décisions prises par les autorités administratives, soit par les autorités judiciaires d'un des Etats.

La Convention prévoit néanmoins le droit pour toute personne concernée par des données intégrées dans le S.I.S., d'accéder à ces données en application du droit national de l'Etat auquel elle s'adresse et de faire rectifier des données entachées d'erreurs de droit ou de fait.

Les signataires initiaux de la Convention de Schengen ont été rejoints en 1990 par l'Italie, en 1991 par l'Espagne et le Portugal, et en 1992 par la Grèce. La France, pour sa part, n'a pas perdu de temps pour insérer le dispositif prévu par la Convention dans sa législation à travers les lois du 24 août et du 30 décembre 1993. Les dispositions y afférentes ne seront cependant applicables qu'à compter de l'entrée en vigueur de la Convention. Reportée à plusieurs reprises, la Convention de Schengen a été une nouvelle fois reportée sine die pour des motifs d'ordre technique, le SIS ne serait pas encore au point.

Nathalie Vitel

LE DROIT D'ASILE EN EUROPE

Le Tribunal international des Peuples a tenu une session du 8 au 12 décembre à Berlin sur la question du droit d'asile en Europe. Nous publierons dans notre prochaine parution des extraits de la sentence prononcée à l'issue de l'audience.

La délégation française était composée de Malte Martin pour le MRAP et de Jean-Pierre Alaux pour le GISTI. Dalila Meziane, avocate algérienne et demandeur d'asile dont le dossier est en cours "d'instruction", n'a pu se rendre à Berlin pour témoigner de sa situation, en raison de l'absence de garantie de pouvoir revenir en France.

LE TRIBUNAL

Le Tribunal Permanent des Peuples a été fondé en 1979 par un sénateur italien socialiste, Lelio Basso, pour succéder au Tribunal Bertrand Russel contre les criminels de guerre. Il entend être un forum "quasi-juridique" qui enquête sur les violations des droits des peuples et fait des propositions en vue de mettre fin à de telles violations. Ce Tribunal est composé d'une soixantaine de membres. Avant la session sur le droit d'asile à Berlin il s'était réuni 18 fois pour juger des violations flagrantes de droits fondamentaux : à propos du Salvador, du Guatemala, de Timor-Est, des Philippines, de l'Afghanistan, ou du Zaïre... Lors des dernières sessions le Tribunal s'est concentré sur des sujets tels que la politique de la Banque mondiale et du FMI (en 1988 à Berlin) ou les dangers de la production industrielle (par exemple, l'accident de Bhopal). Il doit réunir à nouveau en février sur la question de la "purification ethnique".

Le Tribunal transmet ses jugements aux Nations Unies, aux commissions des droits de l'Homme et autres institutions nationales et internationales. Les actes des jugements et autres publications du Tribunal sont largement utilisés par les organisations non-gouvernementales de nombreux pays.

LE DÉROULEMENT

Quatre délégations ont présenté des rapports sur l'état du droit

d'asile dans leurs pays respectifs : l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse et la France. Certaines de ces délégations ont invité des témoins qui ont été écoutés par le jury. Celui-ci devait également entendre des experts : avocats et universitaires essentiellement. Le plaidoyer de l'accusation était présenté par Frances Weber, avocate anglaise et celui de la défense des Etats par un "avocat commis d'office", Thomas Jung, conseiller juridique du HCR, ces Etats ayant refusé de se faire représentés auprès d'un Tribunal qu'ils ne reconnaissent évidemment pas.

Le jury, présidé par François Rigaux, professeur de droit international à l'université de Louvain en Belgique, était notamment composé de Madjid Benchikh, professeur de droit international à Alger, Vera Chirwa, avocate venue du Malawi où elle a fait l'expérience de la prison pour raisons politiques, les écrivains Günter Walraff et Aziz Nesin... Le but de cette session étant non seulement de faire condamner les pratiques en cours mais surtout de faire progresser la réflexion d'une façon rigoureuse, arguments juridiques à l'appui.

EXTRAIT DU RAPPORT FRANÇAIS

Après avoir rappelé que l'ex-dictateur haïtien, Jean-Claude Duvalier, réside en France au titre du droit d'asile alors que 60 000 Haïtiens sont maintenus en situation administrative irrégulière et souvent reconduits en Haïti, Jean-Pierre Alaux signale que "la France abritait 350 000 réfugiés en moyenne à la fin des années 40 et au début des années 50, (et qu'elle) ne compte plus aujourd'hui que 140 000 réfugiés statutaires (sous le couvert de la Convention de Genève), auxquels s'ajoute une poignée d'étran-

gers autorisés, au coup par coup, à un séjour de type humanitaire sur la base du droit national. Comparés aux effectifs planétaires -au moins 17 millions de réfugiés-, ces chiffres porteraient à sourire s'ils n'exprimaient pas l'indifférence croissante d'un pays réputé défenseur des droits de l'homme à l'égard de son devoir de protection des victimes de la violence. Que, par exemple, la France n'ait reconnu le statut de réfugié qu'à 15 Algériens en 1992, à 14 en 1993 et à 10 dans les sept premiers mois de 1994 en dit plus long que toute analyse juridique sur son mépris pour le sort des opprimés". 2 500 Algériens ont déposé un dossier de demande d'asile durant les 7 premiers mois de 1994 dont 850 ont été examinés.

"C'est la loi du 24 août 1993, modifiant l'ordonnance du 2 novembre 1945, qui règle désormais le destin des demandeurs d'asile en France en définissant les bases juridiques de leur accès au territoire et celles de leur accès à la procédure d'examen de leur requête du statut de réfugié. Ce nouveau dispositif fait figurer, pour la première fois, la question des demandeurs d'asile dans une vieille ordonnance qui traite de l'immigration et des conditions d'entrée et de séjour des immigrants sur le territoire. Jamais auparavant, elle n'avait abordé la question des réfugiés. Cette innovation en soit est significative. En plaçant sur le même plan législatif les demandeurs de protection et les étrangers candidats à un séjour pour raisons économiques ou familiales, elle montre bien l'esprit dans lequel la France entend désormais opposer la fermeture des frontières aux premiers comme aux deuxièmes". (...)

En vertu de la réforme constitutionnelle (loi du 30 décembre 1993), qui introduit une dispo-

sition selon laquelle les demandeurs d'asile ayant transité par des pays de l'Union européenne ne pourraient pas déposer une requête en France, "la France ne sera plus tenue (lorsque les Conventions de Schengen et de Dublin entreront en application NDLR) d'accueillir "tout homme persécuté en raison de son action en faveur des libertés", ne serait-ce que pour lui permettre d'y expliquer ses motifs d'exil, y compris s'il est francophone ou si, en raison de liens culturels, familiaux, voire historiques, il a choisi ce pays plutôt qu'un autre. Ainsi, l'impératif européen a-t-il, en l'occurrence, servi à neutraliser le seul texte français imposant, même de façon théorique, le respect universel du droit d'asile sur la base d'une règle nationale".

L'ACTION DES ASSOCIATIONS

Selon Malte Martin, les discussions avec les associations et les personnalités ont montré une convergence sur les points suivants :

Nous assistons à une harmonisation par le bas de la législation sur le droit d'asile qui s'appuie sur les reculs propres à chaque pays; dans ce sens, la "surenchère" franco-allemande fonctionne comme un axe central

Jusqu'ici les associations ont tenté de freiner les reculs et les restrictions au droit d'asile dans leurs pays respectifs; ce niveau est désormais insuffisant, il faudrait travailler d'une manière plus systématique à l'échelle européenne

L'action pour le droit d'asile à l'échelle européenne aura un double volet : l'action de défense qui fonctionnerait comme une sorte d'ANAFE européenne pour empêcher les refoulements aux frontières et l'action sur les structures européennes.

TIMOR-EST

A l'issue de la visite à Paris de José Ramos Horta, représentant du gouvernement timorais en exil, Jean-Jacques Kirkyacharian fait une brève présentation de la situation de ce pays.

Timor-Est est un tout petit pays très lointain, tout au sud des îles qui composent (géographiquement) l'Indonésie. Cet archipel était colonisé à 99 % par les Hollandais, et à 1 % par les Portugais : c'est ce dernier espace qui compose Timor-Est. Cela fait 19 ans que le peuple de Timor-Est subit la violence répressive de son puissant voisin. Lors de la décolonisation conclue par la Révolution des œillets, l'Indonésie a autoritairement "autodéterminé" la partie orientale de Timor.

Depuis, ni les massacres, ni la résistance n'ont cessé. Le gouvernement en exil, représenté par mon ami bien connu du MRAP, José Ramos Horta, multiplie les interventions auprès des instances de l'ONU. Conseil de Sécurité, Assemblée générale, Commission des Droits de l'homme, etc, les condamnations de l'Indonésie se succèdent, en vain. L'Indonésie elle-même, depuis bientôt trente ans, retentit des clameurs des suppliciés du coup d'Etat contre Soekarno. Plusieurs choses bougent cependant, comme l'a dit José Horta lors de ses trop rares passages à Paris; pour ma part je le vois deux fois par an à Genève où il porte dans les réunions le badge d'accréditation du MRAP. Certains adhérents ont peut-être lu l'excellent article publié par le Monde du 26 novembre.

Ce qui est nouveau (depuis quelques années quand même)

c'est la jonction progressive entre les défenseurs des droits de l'homme en Indonésie (pour les Indonésiens) et les militants pour les droits de l'homme et pour l'autodétermination à Timor. Les incidents lors de la réunion de l'Association économique des pays riverains du Pacifique, où les étudiants timorais ont fait preuve une fois de plus d'héroïsme, ont rendu impossible le black-out sur le problème qui, pour être limité, n'en est pas moins essentiel, exemplaire. Les puissances peuvent-elles indéfiniment faire ce qu'elles veulent? Pensons à la Turquie à Chypre et dans l'Est anatolien, à la Chine au Tibet, aux USA, grands spécialistes des blocus dirigés contre les populations...

Ce qui est nouveau enfin c'est que pour la première fois un ambassadeur indonésien a accepté de discuter avec un représentant de la résistance, en l'occurrence José Horta; une discussion qui, évidemment, n'a pas abouti, mais qui a le mérite d'avoir eu lieu.

Demain il faudra bien en accepter d'autres. Le plus tôt serait le mieux, car les victimes tombent encore, nombreuses. Les comités qui veulent en savoir davantage, voire organiser quelque chose sur ce sujet, peuvent s'adresser (par écrit) à Michel Robert au siège du MRAP.

Jean-Jacques Kirkyacharian

SARAJEVO, CAPITALE DE LA DOULEUR

Le MRAP était représenté les 19 et 20 novembre derniers à la Convention des collectifs contre la purification ethnique en Bosnie-Herzégovine qui s'est tenu à Montreuil. Le collectif a apporté son soutien au texte suivant intitulé : Déclaration sur Sarajevo, ville libre et unie :

"Nous, citoyens de Sarajevo, sommes déterminés à ce que Sarajevo reste pour toujours une ville libre, ouverte et indivisible. Aussi ne permettrons-nous à personne de dresser des murs pour la séparer à un moment où le monde civilisé tout entier recherche la coopération et une commune intégration.

Nous sommes fermement convaincus que la vie dans la diversité et la tolérance est pour nous un inestimable patrimoine et une base solide pour garantir un avenir paisible et heureux à chacun des citoyens de Sarajevo et de la Bosnie-Herzégovine. Le juste châtement de tous les criminels de guerre, le retour de toutes les personnes déplacées, de tous les réfugiés, représentent une condition sine qua non à toute normalisation de la vie et à la restauration des traditions de vie communautaire.

Nous sommes convaincus qu'une véritable démocratie est la seule forme de pouvoir politique susceptible de garantir la dignité et les intérêts de chacun

des livres citoyens de Sarajevo et de notre Etat commun. Nous partageons tous en ce moment la responsabilité de la réalisation de ces principes civilisateurs;

Nous adoptons entièrement la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme en tant que critères devant inspirer notre propre pratique et l'organisation des rapports sociaux et demandons que la communauté internationale recherche, sur cette base, la solution à l'avenir de Sarajevo et de l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine "

Le soutien du Collectif à cette déclaration est formulé de la manière suivante :

J'exprime mon soutien sans réserve à la Résistance des citoyens de Sarajevo et à cette Déclaration qui en réaffirme le sens".

Les signatures peuvent être adressées à l'Association Sarajevo, 17 rue de l'Avre, 75015, Paris.

Par ailleurs, une session du Tribunal permanent des peuples consacré à la purification ethnique en ex-Yougoslavie se réunira à Berne (Suisse) du 17 au 20 février. Le MRAP est signataire de la plainte et s'est en gagé à soutenir financièrement cette session. Il n'est pas trop tard pour souscrire.

J.-J. Kirkyacharian

MRAP - SOLIDARITÉ

Le MRAP a créé il y a quelques années MRAP-Solidarité, association habilitée à recueillir des fonds pour participer à des projets précis d'aide sur le terrain, en particulier en Afrique du Sud. Personne parmi nous n'a oublié

la part décisive qu'a prise notre amie Jacqueline Grunfeld dans ce travail.

La RNPAS (ex RNCA) nous sollicite aujourd'hui pour participer à quelques projets d'aide scolaire

ou sanitaire. Les adhérents ou sympathisants, les comités du MRAP qui veulent verser des fonds à cet effet peuvent le faire directement auprès de MRAP-Solidarité (même adresse que celle du MRAP) qui transmettra.

LA LUTTE COMMUNE CONTRE LE RACISME ET LA XENOPHOBIE

Laure Perrin présente un compte-rendu d'une rencontre européenne à Strasbourg co-organisée par la CNCDH et le Conseil de l'Europe.

Nous aurons probablement l'occasion de revenir sur ce dossier fondamental dans les mois à venir.

"La lutte contre le racisme et la xénophobie : priorité et moyens d'une harmonisation européenne", tel fut le thème des "Premières rencontres européennes des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme", organisées par la Commission nationale consultative des droits de l'Homme auprès du Premier ministre (France), en coopération avec la sous-commission des droits de l'Homme à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, qui se sont déroulées les 7, 8 et 9 novembre au Palais de l'Europe à Strasbourg. Le MRAP, en tant que membre de la CNCDH (en la personne de Charles Palant) a pris part aux travaux de ces rencontres. La délégation était composée de Charles Owezarek, membre du Bureau national, Philip Gaffet, avocat et maître de Conférence à Limoges et de moi-même.

LES THEMES

Après les rapports introductifs de Peter Leprecht, secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, de Gret Haller, présidente de la sous-commission des droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de Paul Bouchet, président de la CNCDH, ainsi que le rapport introductif de Frank Orton (Suède), trois thèmes ont été abordés :

- Les manifestations de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme en Europe, diagnostic et statistiques.
- Les mesures (préventives et répressives) de lutte contre le racisme et la xénophobie
- Le renforcement de la coopération européenne : développement des normes européennes et harmonisation des législations anti-racistes, coopération et coordination des politiques de lutte contre

le racisme, rôle des ONG et des institutions nationales dans la coopération européenne contre le racisme.

La séance de clôture a été consacrée aux conclusions générales des deux rapporteurs : Emmanuel Decaux, professeur à l'Université Paris X et Linos-Alexandre Sicilianos, maître de Conférence à l'Université d'Athènes et chercheur à la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'Homme; ainsi qu'à l'adoption de deux résolutions.

Les représentants du MRAP sont intervenus dans les débats : sur le rôle des ONG et des institutions nationales (mesures préventives, éducation, formation, information, politique de la ville, défense des droits reconnus et promotion de droits nouveaux); sur les limites de la liberté d'opinion et d'expression (délits de presse notamment).

LES PARTICIPANTS

- Les représentants des institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme (18 pays représentés)
- Les représentants gouvernementaux (11 pays représentés)
- Les représentants d'organismes intergouvernementaux, dont pour la Commission européenne, Martine Valdes-Boulouque, qui a introduit le thème des limites de la liberté d'opinion dans une société démocratique
- Des experts
- Des ONG

LES RESOLUTIONS ET LEUR SUITE

Le sommet des chefs d'Etat de gouvernement, réuni à Vienne, les 8 et 9 octobre 1993, a adopté une "Déclaration" et un "Plan d'action" sur la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance. Le plan

d'action a pour objet, entre autres- de lancer une vaste campagne de sensibilisation et de mobilisation destinée en particulier à la jeunesse.

La première résolution exprime le désir des participants des Premières Rencontres, de contribuer de manière concrète au Plan d'action. Elle comprend 15 points dont le dernier préconise une véritable formation à la citoyenneté européenne dans le respect des valeurs universelles".

La seconde résolution sur les institutions nationales rappelle les principes fondamentaux posés lors des "Premières rencontres internationales des Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme" tenues à Paris du 7 au 9 octobre 1991, appelés "Principes de Paris".

Premières conclusions

Dans son allocution d'ouverture, Paul Bouchet a souligné que "la montée du racisme et de la xénophobie ne constitue pas un sujet d'intérêt académique, elle appelle à un véritable combat". Les institutions nationales, européennes, internationales sont nombreuses qui sont chargées de cerner, d'évaluer, de combattre ces phénomènes, avec des armes diverses, à commencer par des déclarations et des textes normatifs. On est frappé par la complexité technique de fonctionnement de ces différents organes et institutions -européens, de la CSE, des Nations Unies... et de l'inter connexion des actions engagées. Néanmoins, notre participation active aux travaux de ces Premières Rencontres de Strasbourg est un élément du combat mené, dans lequel le MRAP me semble devoir tenir toute sa place.

*Laure Perrin
Membre du Bureau national*

RECHERCHE TÉMOINS

En parallèle à l'exposition sur l'esclavage que prépare la Commission Education du MRAP, Daniel Kupferstein va réaliser un film sur "l'esclavage moderne". Pour cela il recherche des personnes qui accepteraient de témoigner (à visage couvert si cela est indispensable). Il s'agit de personnes qui aurait vécu ou vivent toujours dans l'une des situations suivantes :

- esclavage domestique : "bonnes à tout faire" qui ne sont pas payées et sont souvent maltraitées
 - travail des enfants : enfants que des familles font travailler.
 - prostitués (ées) qui ont cru s'en sortir et entament un calvaire
 - esclavage pour dettes : personnes qui sont tenues par une dette qu'ils ont contractée et qui les lie durant des années à leur créancier.
- Ecrire à D. Kupferstein au siège du MRAP. Merci.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris Cedex 11
Tél. : 48 06 88 00
Télécopie : 48 06 88 01

•
Directeur de la publication
Mouloud Aounit

•
Gérant bénévole
Marial Le Nanq

•
Rédactrice en chef
Cherifa Benabdessadok

•
Administration - gestion
Patricia Jouhannet

•
Abonnements
Isabel Dos Martires
120 F pour 11 numéros/an
12 F le numéro

•
Mise en page
Arco - Tél. : 48 50 18 11

•
Impression
Montligeon
Tél. : 33 85 80 00

•
Commission paritaire
n° 63634 ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1992-10